

 <p>RÉGION NORMANDIE</p>	<p align="center">ENJEU 5 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE, EN PARTICULIER A L'INTERNATIONAL</p> <hr/> <p align="center">Organisation d'un <i>Evènement</i> dans la Filière Equine</p>	
	<p>Thème : mettre en œuvre une stratégie événementielle offensive, pour faire de la Normandie la terre du cheval par excellence</p>	
	<p>Objectif stratégique</p> <p>Mission</p> <p>Territoire</p> <p>Type d'aide</p>	<p>Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante</p> <p>Oser une agriculture, une pêche, une aquaculture performante et valoriser les productions normandes</p> <p>Normandie</p> <p>Subvention</p>

OBJECTIFS

Contribuer à la mise en œuvre des priorités de la stratégie régionale Filière Equine, en veillant notamment, dans un esprit partenarial, à la visibilité de chacune des grandes compétitions et des autres évènementiels équinés se déroulant en Normandie.

Ainsi, par le soutien à l'organisation des événements en lien avec la filière équine en Normandie, concourir au développement de l'économie de la filière équine, à l'attractivité et à la notoriété du territoire, ainsi qu'à la promotion de sa vocation équine.

BENEFICIAIRES DE L'AIDE

Les structures organisatrices d'évènements équestres.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

CRITERES D'ELIGIBILITE

Les évènements doivent avoir lieu en Normandie, même si le siège social de l'organisateur est hors du territoire.

Ne sont pas éligibles à ce dispositif :

- les compétitions réalisées dans un cadre scolaire (type championnat de France UNSS) ;
- les courses en tant que telles ;
- les évènements présentant un aspect purement culturel ou touristique.

Pour être éligible, le projet est tenu de présenter :

- une action qui décline l'un des enjeux de la stratégie régionale (cf. détails ci-dessous) ;
- un programme de relations publiques permettant une couverture médiatique au minimum nationale ;
- un budget prévisionnel minimum de 25 K€ ;

- une recherche de sponsors privés ;
- des indicateurs d'évaluation et de suivi ; le cas échéant, repris d'année en année ;
- pour les événements récurrents, le bilan qualitatif et financier de l'évènement organisé en année N-1 doit impérativement avoir été fourni à la date de dépôt du dossier de l'année N. A noter que ce bilan financier doit être présenté avec les mêmes intitulés de postes comptables en années N-1 et N, en respectant le modèle type du formulaire de présentation du projet.

Rappel des enjeux de la stratégie Filière équine avec quelques exemples de déclinaison thématique :

1. Former et renouveler les générations → présentation d'un métier et/ou d'une formation (sellerie-harnachement, maréchalerie, groom, lad-driver, équithérapeute...) en associant un acteur normand...
2. Développer l'économie, accroître la compétitivité des entreprises → présentation d'innovations normandes en lien avec le pôle de compétitivité Hippolia...
3. Développer l'enseignement supérieur et la recherche → couplage de l'évènement avec une conférence-colloque-congrès technique ou scientifique de portée nationale / rencontre avec une équipe de recherche normande / diffusion des résultats d'une étude réalisée en lien avec la Normandie...
4. Valoriser et commercialiser les chevaux élevés en Normandie → association avec un concours d'élevage / organisation d'une vente en partenariat avec une agence spécialisée normande / présentation de haras d'élevage...
5. Développer l'attractivité du territoire, en particulier à l'international → accueil d'une délégation étrangère avec une présentation de savoir-faire de la filière équine / présentation d'un site normand de la filière / association avec un autre univers du cheval (courses, polo, tourisme équestre) / ...
6. Développer le tourisme autour du cheval → couplage avec un évènement touristique de portée nationale tel que la Fête de la gastronomie, le Forum pour la Paix, Armada de Rouen, Normandie Impressionnisme, Festival international du film américain de Deauville...

PRINCIPES DE SELECTION

La Région, afin d'atteindre un rayonnement national et international, soutient en priorité des évènements de niveaux national et international.

Cas des compétitions sportives :

La priorité est donnée aux compétitions officielles internationales classées 3* ou plus dans le référentiel de la FEI. Un soutien peut être apporté de façon ponctuelle à des évènements d'envergure inférieure, quand leur qualité contribue à l'attractivité régionale et/ou à l'économie de la filière équine.

En déclinaison de ces principes, les dossiers sont appréciés selon les critères ci-dessous :

- ✓ concept différenciant, unique et attractif ;
- ✓ référence nationale et/ou internationale ;
- ✓ participation à la mise en œuvre des priorités de la stratégie régionale pour affirmer la Normandie comme terre d'excellence du cheval ;
- ✓ modèle économique : l'équilibre financier de l'évènement ne doit pas dépendre majoritairement du financement de la Région, qui est à compléter par celui d'autres collectivités, ainsi que par la mobilisation de fonds privés ;
- ✓ qualité sportive de l'évènement, le cas échéant ;
- ✓ contribution à l'économie régionale ;
- ✓ animation territoriale.

MODALITE DE L'AIDE

Subvention forfaitaire entre 5 000 et 80 000 € par évènement.

Le montant d'aide attribué est défini en fonction du budget de l'évènement, de la qualité du projet au regard des critères de sélection, ainsi que de la mobilisation d'autres financements publics et privés.

CUMUL DES AIDES

L'aide régionale n'est pas cumulable avec d'autres aides régionales.

Pour les organisateurs du secteur concurrentiel, le montant sollicité doit respecter le règlement européen dit "*de minimis*": plafond d'aides publiques de 200 K€ en cumulé sur les 3 derniers exercices fiscaux et comptabilisés sous un même n° de SIREN.

MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

L'organisateur doit déposer son dossier à la Région, au minimum 3 mois avant l'évènement, dans la limite de dates suivante :

- **avant le 15 janvier 2019**, pour les évènements se tenant avant le 30 juin de la même année ;
- **avant le 29 mars 2019**, pour ceux se tenant après le 1^{er} juillet ;

avec copie adressée au Conseil des Chevaux de Normandie.

La demande doit être déposée à l'aide du formulaire de la Région, accompagné du budget détaillé prévisionnel des dépenses et des recettes de l'évènement, en suivant le modèle type et en reprenant, le cas échéant, les mêmes postes qu'en année N-1. Quand l'organisateur récupère tout ou partie de la TVA, les dépenses sont à présenter HT.

Pour apprécier la pertinence de l'évènement au regard des critères de sélection, les avis du Comité Régional Equestre de Normandie (COREN) et du Conseil des Chevaux de Normandie sont sollicités dans le cadre d'un comité technique.

L'instruction du dossier est faite par la Région. La décision d'attribution, ou non, d'un financement fait l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional, avant sa notification par le Président de Région.

Les projets retenus dépendent de l'enveloppe financière affectée à ce dispositif et de leur classement.

MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de l'aide est effectué conformément au règlement régional des subventions en vigueur.

EN SAVOIR PLUS

Décisions fondatrices : Assemblée plénière du 20 novembre 2017 et Commission Permanente du 19 novembre 2018.

<p><u>Contact</u> : Louisa OBGARTEL Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines Service Economie Equine Tél : 02 31 06 89 42 - louisa.obgartel@normandie.fr</p>
--